

Les dommages causés par le gibier aux plants forestiers

Autor(en): **Müller, E.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **95 (1944)**

Heft 1

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784864>

Nutzungsbedingungen

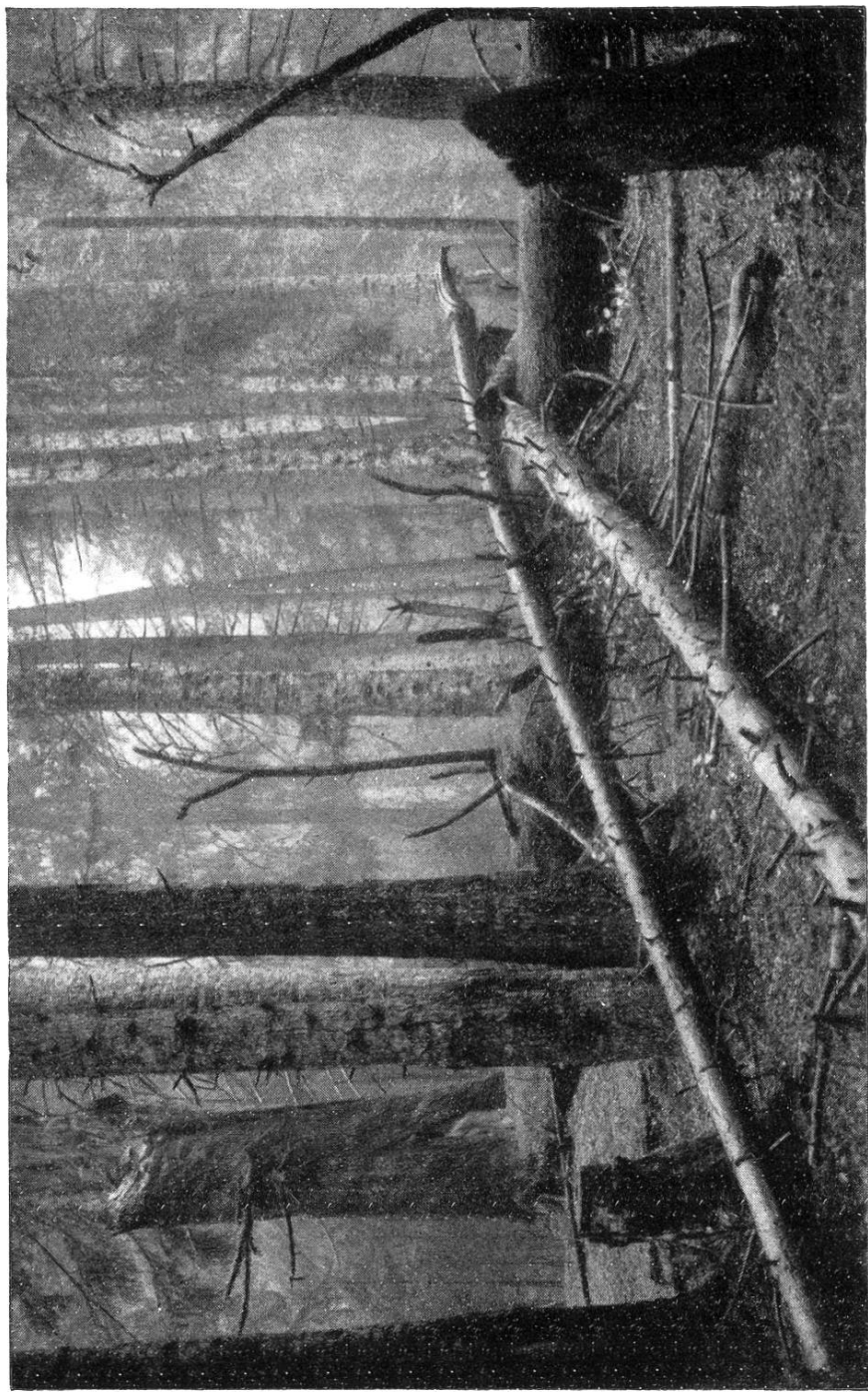
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

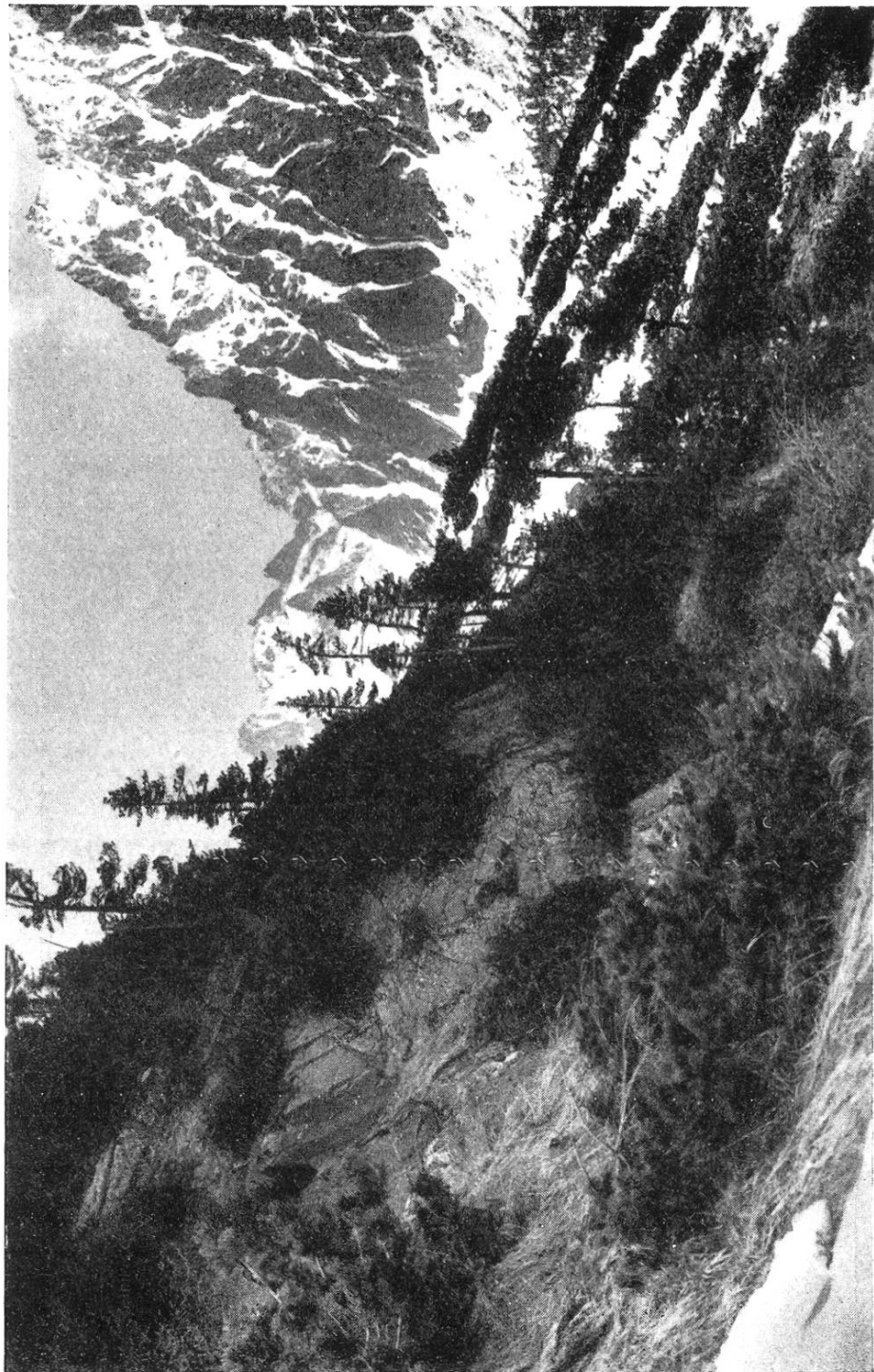
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



DANS LES CARPATHES (SLOVAQUIE).

Partie de forêt vierge, dans la forêt domaniale de *Dobroc* (Haute-Tatra).



DANS LA HAUTE-TATRA.

Surfaces couvertes de pins rampants, près du lac de *Poprad*.

JOURNAL FORESTIER SUISSE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ FORESTIÈRE SUISSE

95^{me} ANNÉE

JANVIER 1944

N° 1

Les dommages causés par le gibier aux plants forestiers

Lors du voyage organisé en 1942 par l'Inspection fédérale des forêts, pour l'étude du mélèze en dehors de son aire de distribution naturelle, différents cas de dommages causés aux plantations de cette essence par le gibier, surtout par le chevreuil, ont été signalés. Durant le dernier jour de ce voyage, les participants ont parcouru les peuplements de mélèze de la région de Weiach, où une discussion très nourrie s'est engagée au sujet des dommages causés par le gibier et des mesures à prendre pour protéger les plantations et les rajeunissements naturels. Dans ce but, l'Inspection cantonale des forêts avait procédé, à titre de démonstration, à l'application de divers moyens pour combattre les dommages causés par le gibier.

C'est à cette occasion que l'idée a pris corps d'organiser, si possible en 1943, des voyages d'étude réunissant le personnel forestier et tous les gens s'intéressant à la chasse, soit avant tout les fermiers de la chasse.

Par circulaire du 5 février 1943, l'Inspection fédérale des forêts s'est adressée aux Départements cantonaux dont relève le service des forêts et de la chasse, et les a rendus attentifs à la nécessité de reconstituer les forêts devenues claires après les fortes coupes effectuées durant la guerre actuelle. Il y est également question des plaintes parvenues à l'Inspection fédérale sur les dommages considérables causés par le chevreuil; les dégâts sont parfois si grands que, dans certaines régions, tout rajeunissement, même naturel, est rendu impossible. L'introduction de certaines essences, à savoir le mélèze, le pin et divers feuillus, est devenue impraticable parce que le nombre des chevreuils est excessif.

Les cantons désirant organiser une excursion, au cours de laquelle on discuterait des mesures à prendre pour combattre ces dommages, pouvaient s'annoncer à l'Inspection fédérale des forêts.

Ensuite des réponses parvenues, des excursions d'une journée dans les cantons de Thurgovie, de Soleure, de Zurich et de St-Gall

ont été envisagées. Les trois premières ont eu lieu dans le courant de septembre 1943, mais, en raison de diverses circonstances, la journée prévue dans le canton de St-Gall a dû être renvoyée à l'année prochaine.

Ces excursions ont ainsi conduit leurs participants dans des régions où la chasse est affermée. Elles ont débuté, le 15 septembre, en Thurgovie et se sont poursuivies à Soleure (21 septembre) et à Zurich (23 septembre); chacune comptait une centaine de personnes : autorités cantonales, personnel forestier, fermiers et gardes-chasse.

Pour les trois excursions, le programme s'est déroulé de la manière suivante :

Réunion dans la forêt où devait commencer l'excursion. — Introduction par le représentant de l'Inspection fédérale sur le but de l'excursion. — Conférence par l'inspecteur cantonal des forêts (ou son remplaçant) sur « l'économie forestière et les dommages causés par le gibier ».

A Frauenfeld et à Soleure, M. *Ritzler*, inspecteur des forêts de la ville de Zurich, a exposé d'une façon fort intéressante les problèmes de la chasse en général et parlé des dommages causés par le gibier en particulier. M. Ritzler, qui est un chasseur passionné, a su développer ce sujet non seulement comme chasseur expérimenté, mais aussi comme forestier. Il s'est acquitté de sa tâche délicate en faisant preuve d'une impartialité remarquable.

L'itinéraire, qui avait été soigneusement préparé par les autorités cantonales, permettait de voir, durant les excursions, différents dommages ainsi que les mesures prises pour les combattre.

Disons d'emblée que la discussion a porté pour ainsi dire uniquement sur les dommages causés par le *chevreuil*, ce sympathique animal qui donne malheureusement autant de soucis aux propriétaires de forêts qu'au personnel forestier.

On sait que le chevreuil cause des dommages en frayant et en broutant.

Les moyens de protéger les plantations ou rajeunissements naturels de ses méfaits sont assez connus.

Une démonstration bien comprise a fait voir aux participants l'application des différentes méthodes utilisées.

Citons-en quelques-unes :

La clôture en treillis (voir photo) est toujours le moyen de protection le plus efficace. Elle doit avoir une hauteur minimum de 1,20 m. et être pourvue, 25 à 30 cm. plus haut, d'un fil de fer barbelé. La distance entre les piquets ne doit pas dépasser 4,0 m. De cette manière, il est possible de protéger des plantations et des rameunissements de n'importe quelle étendue. Le treillis peut être



Clôture en treillis.

Phot. Gugelmann, Zurich.

déplacé dès que les jeunes plants ne risquent plus d'être endommagés par le gibier.

Durant la discussion, on a parlé de la façon de répartir, entre propriétaires et fermiers, les frais qu'entraîne l'établissement des clôtures. Une solution qui paraît équitable, et qui a fait ses preuves, consiste à faire supporter l'achat du treillis et du fil de fer barbelé par le fermier, tandis que la fourniture du bois et la pose de la clôture sont à la charge du propriétaire forestier.

Les autres moyens de défense dont la démonstration a été faite consistent à protéger les plants isolés. Tous ces systèmes

sont évidemment moins efficaces que les clôtures et leur emploi est aussi plus coûteux. Citons brièvement les moyens qui empêchent le chevreuil de brouter les pousses. On peut, par exemple, planter trois pieux autour du plant (voir photo). Un autre moyen, encore plus simple, consiste à ficher en terre, à côté du plant, la cime sèche d'un petit sapin, pourvue de ses branches.



Phot. Gugelmann, Zurich.

Trois pieux et fil de fer autour d'un jeune plant de mélèze.

La démonstration portait également sur l'application de produits qui, dégageant une mauvaise odeur, doivent empêcher le gibier de brouter. On atteint le même but en enroulant de l'étaupe autour de la pousse terminale du plant à protéger. L'efficacité de ce moyen peut être augmentée si l'on imbibe l'étaupe de pétrole, avant sa mise en place.

Il convient de souligner que ces procédés sont assez coûteux et ne donnent pas une entière garantie. Il est donc compréhensible

que la discussion ait porté également sur la question de combattre le mal à sa racine, c'est-à-dire de *limiter l'effectif du gibier*. Ce problème, qui touche de près aux intérêts des fermiers, a été traité avec une objectivité remarquable. En effet, les chasseurs ont fait preuve de beaucoup de compréhension et ont reconnu qu'il faut adapter le nombre des chevreuils à la possibilité qu'ils ont de



Phot. Gugelmann, Zurich.

Trois pieux (bois fendu) et fil de fer autour d'un jeune pin.
Distance entre les pieux : 40 cm., au minimum.

trouver leur nourriture durant toute l'année. Il ne nous appartient pas, dans le cadre de ce compte rendu, de traiter en détail cette importante question. Retenons simplement le fait que ces journées ont laissé l'impression bien nette que la volonté de collaboration existe. On ne peut évidemment pas demander que toutes les difficultés trouvent leur solution au cours de ces excursions. Elles n'ont permis, en somme, qu'une première prise de contact entre les intéressés. Mais ces réunions ont leur

utilité, parce que chaque groupement peut y exposer ses vœux et fait effort pour comprendre le point de vue de l'autre. Espérons qu'à l'avenir toutes les discussions entre fermiers de la chasse, propriétaires de forêts et personnel forestier, se dérouleront dans une même atmosphère calme, imprégnée de parfaite objectivité.

Durant ces journées, les chasseurs ont été priés de dire s'ils avaient des désirs, des propositions ou des critiques à formuler en ce qui concerne le traitement des peuplements. Nous ne rapporterons ici que quelques faits.

Un fermier a reproché à un inspecteur forestier d'avoir fait disparaître presque tous les sapins blancs croissant dans une certaine région. Le fonctionnaire mis en cause qui était, par hasard, au nombre des participants, s'est justifié en disant qu'il s'agissait de vieux sapins dont l'abatage s'imposait.

Cette essence est précieuse pour le chevreuil et sa disparition modifie les conditions d'existence du gibier. Nous ne critiquerons pas l'inspecteur interpellé, mais nous nous demandons si une entente préalable n'aurait pas permis d'éviter une dispute.

Les intérêts forestiers sont, il va sans dire, prépondérants; mais n'est-il pas possible, tout en les respectant, de tenir compte, dans une certaine mesure aussi des intérêts du chasseur ?

Un autre chasseur a reproché au personnel forestier d'extirper radicalement les ronces, qui sont une excellente nourriture du chevreuil.

Un troisième a insisté pour que les lisières de nos forêts soient gardées intactes. En même temps, il a recommandé de planter davantage de feuillus, p. ex. des sorbiers et des saules.

On pourrait exprimer l'avis que les points soulevés sont sans importance. Néanmoins, ils sont significatifs parce qu'ils montrent comment les chasseurs conçoivent la forêt : ils sont partisans de la forêt naturelle et non de la forêt artificielle, issue de plantations.

Ceci nous amène à constater ce qui résulte aussi des discussions, c'est que l'homme est responsable, pour une bonne part, des dommages causés à la forêt par le gibier.

En effet, dans une vaste région de notre pays, sur le Plateau en particulier, les forêts naturelles, celles qui autrefois étaient

peuplées de feuillus, n'existent plus. Sur de grandes étendues, il n'y a que des forêts uniformes, des peuplements purs de résineux. Le mélange si précieux des essences, le sous-bois et la végétation herbacée font défaut. Cet état de choses n'est pas regrettable du point de vue forestier seulement; il a, de plus, modifié profondément les conditions d'existence du gibier. Il ne faut pas oublier que si les dommages causés par celui-ci sont parfois considérables, c'est, parce que le chevreuil manquant de nourriture naturelle, s'attaque aux jeunes plants.

La transformation de milliers d'hectares de mauvaises forêts à sol dégradé en forêts naturelles, dont la composition tiendra compte de tous les facteurs de la station, n'est donc pas seulement un problème d'importance purement forestière. Plus on aura chez nous de forêts ressemblant à celles d'autrefois, moins on se plaindra du gibier.

La nécessité indiscutable de revenir à la forêt naturelle n'est malheureusement pas encore reconnue partout. En effet, malgré le mauvais état des peuplements purs de résineux, on continue à constituer sur de grandes surfaces des forêts pures de sapin blanc et d'épicéa, qui d'emblée attirent les chevreuils.

A notre avis, il n'est pas justifié de faire des frais pour protéger ces plantations de résineux. Il n'en est pas de même des plantations de mélèze, de pin, de chêne, de frêne, d'érable et d'autres essences absolument indispensables pour reconstituer nos forêts. Si leur introduction est entravée par le gibier, il faut prendre des mesures, en étroite collaboration avec les fermiers ou avec les chasseurs en général.

En traitant nos peuplements pour les amener à ressembler à la forêt naturelle, nous contribuerons dans une large mesure à la solution du problème soulevé par les dégâts dont le gibier est responsable; nous rendrons à ce dernier des conditions d'existence favorables et naturelles. C'est une évolution qui demande autant de patience que de ténacité et d'intérêt pour le gibier lequel est, lui aussi, une partie intégrante de nos forêts. *E. Müller.*
